

Ma Rentrée
à Trélazé

LE GUIDE

PRATIQUE POUR VOS

DÉMARCHES

23
24



www.trelaze.fr



Chers parents,

Vous avez choisi de scolariser votre enfant sur la commune et nous vous en remercions.

Vous découvrirez à travers ce guide pratique toutes les informations utiles pour organiser son année scolaire.

L'Éducation est la priorité de la ville de Trélazé et la réussite éducative ainsi que la socialisation de votre enfant, nos objectifs.

C'est pourquoi, de nombreuses activités vous sont proposées et beaucoup d'adultes mobilisés. La labellisation « Cité éducative », menée en partenariat avec la Préfecture de Maine-et-Loire et l'éducation Nationale sur un périmètre défini (groupe scolaire Robert Daguerre, écoles maternelles Maraîchère et Gérard Philipe, écoles élémentaires Paul Fort et Maraîchère, collège Jean Rostand et lycée Ludovic Ménard) permet la mise en œuvre d'actions pour un meilleur apprentissage et épanouissement de vos enfants.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Véronique PINEAU
1^{ère} Adjointe à l'éducation,
enfance, jeunesse
veronique.pineau@mairie-trelaze.fr



Christophe BOUJON
Conseiller délégué à l'éducation
christophe.boujon@mairie-trelaze.fr



Ozkan ERTURK
Conseiller délégué à l'éducation
ozkan.erturk@mairie-trelaze.fr

Sommaire

- 4 Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation
- 6 Calendrier scolaire
- 8 Les écoles sur votre commune
- 10 Quand et comment inscrire mon enfant ?
- 12 Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques
- 14 La restauration scolaire
- 19 Les centres de loisirs
- 23 La caisse des écoles publiques
- 24 Les associations de parents d'élèves
- 25 Le rôle des représentants de parents d'élèves
- 26 Les partenaires sur la ville

Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation



En Mairie

- Nouvelle inscription scolaire, restauration
Accueil de la mairie
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr
☎ 02 41 33 74 74
- Réussite éducative
ccas@mairie-trelaze.fr
☎ 02 41 33 74 91
- Restauration scolaire (facturation, suivi des inscriptions pour les repas, annulation)
cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr
☎ 02 41 69 02 05

Délégation de service public Léo Lagrange Ouest

- Périscolaire R. Daguerre
trelaze.perisco.daguerre@leolagrange.org
☎ 06 12 75 25 46
- Périscolaire Maraîchère maternelle et élémentaire
trelaze.periscomaraichere@leolagrange.org
☎ 06 63 76 57 88
- Périscolaire A. Césaire
trelaze.periscoaimecesaire@leolagrange.org
☎ 06 72 70 67 00
- Périscolaire H. et Y. Dufour et J. Prévert
trelaze.perisco.dufourprevert@leolagrange.org
☎ 06 12 75 45 47
- Périscolaire G. Philipe et P. Fort
trelaze.perisco.pfortgphilipe@leolagrange.org
☎ 06 11 46 14 94
- Périscolaire F. Arthaud
trelaze.periscofarthaud@leolagrange.org
☎ 06 49 83 65 10
- Inscriptions Accueil de loisirs (mercredi et vacances)
trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org
☎ 02.41.41.27.40
- Facturation Accueil de loisirs et temps périscolaires
trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org
☎ 06.37.58.12.09

Calendrier scolaire 2023-2024

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble,
Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens,
Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice,
Normandie, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Strasbourg

ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024
VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1	JEU 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1
SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2
DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3
LUN 4 Rentrée	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4	DIM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4
MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5
MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6	MAR 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6
JEU 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7	MER 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7
VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8	JEU 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8
SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9
DIM 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10	SAM 10	DIM 10	MER 10	SAM 11	LUN 10	MER 10	SAM 10
LUN 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11	DIM 11	LUN 11	JEU 11	DIM 12	MAR 11	JEU 11	DIM 11
MAR 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	LUN 13	MER 12	VEN 12	LUN 12
MER 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13	MAR 13	JEU 14	SAM 13	MAR 14	JEU 13	SAM 13	MAR 13
JEU 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MER 14	VEN 15	DIM 14	MER 15	VEN 14	DIM 14	MER 14
VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15	JEU 15	SAM 16	LUN 15	JEU 16	SAM 15	LUN 15	JEU 15
SAM 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	VEN 17	DIM 16	MAR 16	VEN 16
DIM 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	SAM 18	LUN 17	MER 17	SAM 17
LUN 18	MER 18	SAM 18	LUN 18	JEU 18	DIM 18	LUN 18	JEU 18	DIM 19	MAR 18	JEU 18	DIM 18
MAR 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19	VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	LUN 20	MER 19	VEN 19	LUN 19
MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	MAR 21	JEU 20	SAM 20	MAR 20
JEU 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21	MER 21	JEU 21	DIM 21	MER 22	VEN 21	DIM 21	MER 21
VEN 22	DIM 22	MER 22	VEN 22	LUN 22	JEU 22	VEN 22	LUN 22	JEU 23	SAM 22	LUN 22	JEU 22
SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	VEN 24	DIM 23	MAR 23	VEN 23
DIM 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	SAM 25	LUN 24	MER 24	SAM 24
LUN 25	MER 25	SAM 25	LUN 25	JEU 25	DIM 25	LUN 25	JEU 25	DIM 26	MAR 25	JEU 25	DIM 25
MAR 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	LUN 27	MER 26	VEN 26	LUN 26
MER 27	VEN 27	LUN 27	MER 27	SAM 27	MAR 27	MER 27	SAM 27	MAR 28	JEU 27	SAM 27	MAR 27
JEU 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28	MER 28	JEU 28	DIM 28	MER 29	VEN 28	DIM 28	MER 28
VEN 29	DIM 29	MER 29	VEN 29	LUN 29	JEU 29	VEN 29	LUN 29	JEU 30	SAM 29	LUN 29	JEU 29
SAM 30	LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30		SAM 30	MAR 30	VEN 31	DIM 30	MAR 30	VEN 30
	MAR 31		DIM 31	MER 31		DIM 31				MER 31	SAM 31

Jours fériés 2023-2024	La Toussaint 1er novembre 2023	Armistice 1918 11 novembre 2023	Noël 25 décembre 2023	Jour de l'An 1er janvier 2024	Lundi de Pâques 1er avril 2024	Fête du travail 1er mai 2024	Victoire 1945 8 mai 2024	Ascension 9 mai 2024	Lundi de Pentecôte 20 mai 2024	Fête nationale 14 juillet 2024	Assomption 15 août 2024
---------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------

Les écoles à Trélazé

Groupes scolaires (maternelle et élémentaire)

Robert DAGUERRE

Directrice :
Mme Élodie HUCHELOUP
27, rue Jules Ferry
 02 41 69 02 18
ce.0490270c@ac-nantes.fr

Florence ARTHAUD

Directrice :
Mme Stéphanie SERVANT
20 avenue de la Quantinière
ce.0492484j@ac-nantes.fr
02 41 05 65 40

Aimé CÉSAIRE

Directrice :
Mme Amélie NAHAM
130, rue André Malraux
 02 41 25 45 25
ce.0492422s@ac-nantes.fr

Maternelles

La MARAÎCHERE

Directrice :
Mme Delphine NOUCHET
18, rue Ludovic Ménard
 02 41 69 05 66
ce.0490140l@ac-nantes.fr

Jacques PRÉVERT

Directrice :
Mme Nathalie FÉRIOT
25, rue Édouard Branly
 02 41 69 79 74
ce.0491751m@ac-nantes.fr

Gérard PHILIPPE

Directrice :
Mme Barbara AUVIN
225, rue Élisée Reclus
 02 41 87 70 63
ce.0490773z@ac-nantes.fr

Élémentaires

Henri & Yvonne DUFOUR

Directeur :
M. Philippe VAILLANT
58, rue Valongo
 02 41 69 19 62
ce.0490267z@ac-nantes.fr

La MARAÎCHERE

Directrice :
Mme Sandrine AKYOL
59, rue Ludovic Ménard
 02 41 69 00 28
ce.0490264w@ac-nantes.fr

Paul FORT

Directeur :
Mme Sonia CORABOEUF-CORNILLE
255, rue Élisée Reclus
 02 41 22 16 21
ce.0490269b@ac-nantes.fr

RASED

Réseau d'aides spécialisées aux
élèves en difficulté
 02 41 69 03 80
rased49-trelaze@ac-nantes.fr

Groupes scolaires privés, gérés par des OGEC

Montrieux SAINT-RENÉ

Directrice :
Mme Murielle DAVINROY
113, rue André Malraux
 02 41 69 03 93
trelaze.montrieuxstrene@ec49.fr

Bel Air

Directrice :
Mme Valérie JERET
Place Bel Air
 02 41 69 15 41
trelaze.belair@ec49.fr

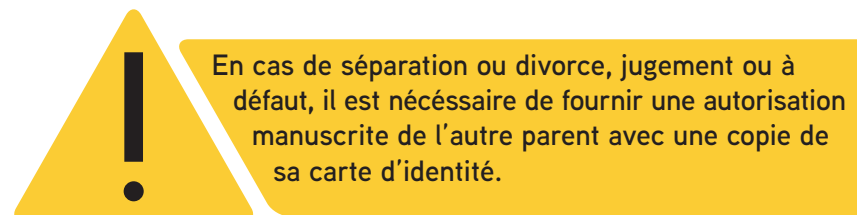
Quand et comment inscrire mon enfant ?

Dépôt du dossier aux horaires d'ouverture ou par mail à :
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr



Pièces à fournir

- La fiche de renseignement complétée
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le livret de famille ou un acte de naissance de moins de trois mois de l'enfant
 - Le carnet de santé de l'enfant (pages de vaccination)
- n° d'allocataire CAF ou MSA avec quotient



Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques

GROUPE SCOLAIRE AIMÉ CÉSAIRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

GROUPE SCOLAIRE ROBERT DAGUERRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

GROUPE SCOLAIRE FLORENCE ARTHAUD

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

Légende

Temps péri-scolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps péri-scolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

Temps d'activités péri-scolaires gratuits

ÉCOLE MATERNELLE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

Légende

Temps périscolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

Temps d'activités périscolaires gratuits

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI ET YVONNE DUFOUR

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPPE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40		13 h 40 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL FORT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

Légende

Temps périscolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

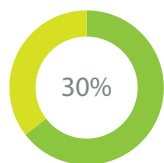
Temps d'activités périscolaires gratuits

La restauration scolaire publique

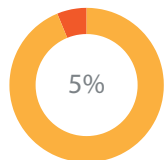
La ville de Trélazé organise un service de restauration sur l'ensemble des écoles publiques de la Commune. Ce service est ouvert aux enfants autonomes des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de santé et de maturité compatible avec la vie collective (décision prise par les services de la Ville, enseignement et restauration, en accord avec la direction de l'école et l'enseignant), d'inscription et d'acceptation du règlement.

Qu'y a-t-il dans l'assiette de vos enfants ?

1200 à 1450 repas sont préparés par jour



des produits locaux sont en circuit court (pain, produits laitiers, légumes)



de produits sont issus de l'agriculture biologique, principalement les pommes

Les produits sont cuisinés par **4** cuisiniers chaque jour et livrés par **2** personnes en liaison chaude.

1 repas végétarien est servi chaque semaine.



Libellé	Objets	Tarifs 2023 - 2024 (en €)
Repas scolaire (sans tenir compte du QF)	enfant trélazéen	3,90
	enfant trélazéen occasionnel	4,50
	enfant hors Trélazé	7

« À compter du 3^e enfant, le repas est facturé à demi-tarif ».
Une tarification sociale s'applique pour les foyers les plus modestes : prise en charge du repas par le CCAS à hauteur de 30% pour QF 354 à 403 à hauteur de 50% pour QF 353.

À titre exceptionnel, l'ajout ou la suppression d'un repas doit être signalé au service restauration **au moins 72 h à l'avance**.

À défaut, le repas supplémentaire sera facturé au tarif occasionnel.

Les factures sont adressées aux familles par le Trésor Public en début de mois.

Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, soit :

- **par prélèvement automatique**, en retournant les imprimés d'autorisation de prélèvement avec un RIB lors de l'inscription à la restauration
- **par chèque à l'ordre du Trésor Public** à adresser, accompagné du talon détachable de la facture, au Trésor Public
17 avenue de la République à Trélazé
- **en espèces au guichet du Trésor Public**
17 avenue de la République à Trélazé
- **en ligne** sur www.tipi.budget.gouv.fr

Le service minimum d'accueil

La commune est tenue d'organiser un service minimum d'accueil dès lors que le nombre d'enseignants déclarés grévistes est égal ou supérieur à 25 % au sein de l'école.

Il concerne uniquement le temps scolaire.

Quand le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25 %, les enfants présents sont accueillis à l'école par l'équipe enseignante non gréviste.

Tenez-vous informés en temps réel sur le site internet de la ville ou par voie d'affichage dans l'établissement scolaire de votre enfant.

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont mis en œuvre dans toutes les écoles publiques de la ville par la Délégation de Service Public Léo Lagrange Ouest.

- Accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 15
- Pause méridienne pour les maternelles et élémentaires de 11 h 45 à 13 h 30
- Accueil du soir
 - 16 h à 16 h 30 1^{re} demi-heure gratuite sauf les jours de TAP et le vendredi
 - 16 h 30 à 18 h 30 payant sauf les vendredis à partir de 16 h

	Écoles G. Philipe, P. Fort, R. Daguerre, F. Arthaud H. et Y. Dufour, J. Prévert, Maraîchère, A. Césaire	
	Tarifs trélazéens 2023-2024	Tarifs non - trélazéens 2023 - 2024
Quotient familial	Le 1/4 d'heure	Le 1/4 d'heure
< 336	0,24 €	0,25 €
337 - 456	0,24 €	1,14 €
457 - 605	0,42 €	
606 - 823	0,55 €	
824 - 1036	0,60 €	
> 1036	0,65 €	

Facturation

Elle est gérée par Léo Lagrange Ouest.

trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org

☎ 06 37 58 12 09

Les temps d'activités périscolaires gratuits

Les inscriptions en cours d'année se réalisent directement auprès du responsable périscolaire de l'école :

- gratuits les lundis, mardis ou jeudis de 13 h 30 à 16 h 30



Le responsable périscolaire s'engage à :

- Mettre en place une équipe d'animation pour assurer l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires.
- Contacter la famille en cas d'incident ou d'accident et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en ayant recours au transport vers les services d'urgence.
- Veiller au bon déroulement des temps périscolaires dans le respect de chacun.

Les familles s'engagent à :

- Lire le règlement avec leurs enfants et à veiller à ce qu'il soit respecté.
- Prévenir le responsable périscolaire s'il est nécessaire de mettre en place un projet d'accueil individualisé (allergie, maladie chronique).
- Informer le responsable périscolaire si l'enfant est malade (notamment maladie à caractère contagieux).
- Contacter le responsable périscolaire entre 9 h et 18 h, de préférence par SMS, pour signaler toute absence ou modification de fréquentation.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter le personnel d'encadrement et leurs camarades.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Respecter les règles de fonctionnement.

Les accueils de loisirs

(mercredis et vacances scolaires)

Les lieux d'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30. Le mercredi matin, les enfants sont accueillis uniquement à l'accueil de loisirs de Jean-Gueguen.

Accueil de loisirs

Maisoncouleurs

(2 ans ½ - 5 ans)

225 rue Elisée Reclus

☎ 02 41 87 41 42

trelaze.maisoncouleurs@
leolagrange.org

Accueil de loisirs Mine d'Éveil

(2 ans ½ - 5 ans)

60 rue Valongo

☎ 02 41 95 39 01

06 08 16 81 73

trelaze.minedeveil@
leolagrange.org

Accueil de loisirs

Jean Gueguen (6 - 11 ans)

Espace Jean Gueguen

1 rue Pasteur

☎ 02 41 69 69 58

06 01 14 52 40

trelaze.jeanguieguen@leolagrange.org

Le Hub Rep'R

(11-15 ans)

Hall Hervé Bazin

Chemin de la Maraîchère

☎ 02 41 69 73 14

06 17 31 14 73

hubrepr@leolagrange.org

Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de Léo Lagrange Ouest au centre social Ginette Leroux, 54 av de la République - 02 41 41 27 40

Permanences :

les mercredis et vendredis au centre social Ginette Leroux de 14 h à 17 h
par mail : trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org

Pour la première inscription, il est impératif de se présenter aux permanences dans les centres sociaux.

Des activités multiples

Les accueils de loisirs sont des espaces de rencontres, d'échanges et de complémentarité éducative.

De manière générale, les animations favorisent **le développement de l'autonomie, la construction de l'esprit critique et l'apprentissage du vivre ensemble.**

Les projets pédagogiques et règlements de fonctionnement sont à la disposition des familles dans les espaces parents de chaque structure ou sur l'application Léo Lagrange kidizz.



Dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

La ville, grâce à plusieurs dispositifs, spécifiques, en lien avec l'éducation nationale, l'Etat, la CAF, le Conseil départemental et des associations, accompagne les enfants fragilisés dans les apprentissages.

Si cet accompagnement les aide dans la réalisation de leur travail scolaire, il permet également de travailler la confiance en soi et le plaisir d'apprendre au travers de procédés éducatifs et ludiques.

☎ 02 41 33 74 65
ccas@mairie-trelaze.fr

Accompagnement à la parentalité

Les ateliers parents des centres sociaux

Les centres sociaux de la ville proposent des temps d'échanges, des ateliers autour de la parentalité ainsi que des ateliers parents-enfants

Centre social Jean Gueguen :
animationfamillejg.leolagrange@gmail.com

Centre social Ginette Leroux :
animationfamillegl.leolagrange@gmail.com

Le lieu d'accueil enfants-parents « Les Paradieses »

Géré par Vyv et ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9 h à 11 h 45, cet espace gratuit est réservé aux familles d'enfant(s) de moins de 4 ans et aux futurs parents. Il permet :

- De partager un moment avec son enfant dans un lieu nouveau,
- D'échanger, d'écouter, trouver du soutien auprès de professionnels de l'enfance,
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres parents.

12 rue des Métiers - accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfancefamille.fr

Les services de prévention et promotion de la santé familiale - PMI

Assuré par le Conseil départemental, ce service, composé de professionnels de la santé (sage-femme, infirmière, puéricultrice et médecin) soutient les familles, la santé et le bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans.

Prendre rendez-vous :

MDS Sud Loire

39 rue Abel Boutin Desvignes - 49130 Les Ponts-de-Cé

 02 41 79 75 10

Les permanences éducatives de la maison départementale des solidarités

Ces permanences offrent un espace d'écoute personnalisé, d'échanges et éventuellement d'orientation par rapport aux difficultés rencontrées dans la relation enfant/parent.

Des professionnels de l'enfance et de l'éducation vous accueillent sur rendez-vous.

Maison Départementale des solidarités Angers Sud Loire :

254 rue Ferdinand Vest - 49800 Trélazé

 02 41 79 75 01



Présentation

Elle est animée par un comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la **subvention municipale et des cotisations de ses adhérents.**

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi **les actions pédagogiques** proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers ...).

Adhésion

Le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année auprès de tous les élèves trélazéens. Il est également disponible sur le site de la ville dans la rubrique éducation / écoles.

L'adhésion est à remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou en Mairie (Service vie scolaire).

Les associations de parents d'élèves (APE)

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles au profit des élèves. Le rôle de l'association est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts des enfants et de représenter tous les parents.

L'association répond aux questions des parents et organise généralement différentes manifestations au cours de l'année pour financer les projets pédagogiques de l'école.

N'hésitez pas à contacter ou soutenir les APE des écoles de vos enfants.

 Groupe scolaire la Maraîchère
ape.lamaraichere@gmail.com

 Ape-La-Maraîchère-Trélazé / apelamaraichere.wixsite.com/ape49/blog-1/

 Groupe scolaire Prévert et Dufour
ape.prevert.dufour@gmail.com

 Ape.prévertdufour

 Groupe scolaire Robert Daguerre
ape.robertdaguerre@yahoo.com

 Ape.robertdaguerretrélazé

 Groupe scolaire Aimé Césaire
ape.aimecesaire@gmail.com

 Ape.aimecesaire

 Écoles du Grand Bellevue (Gérard Philipe et Paul Fort)
ape.ecoles.bellevue@gmail.com

Le rôle des représentants de parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre **les familles, les enseignants et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de la vie de l'établissement. Par exemple, sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus de la commune**.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Une offre complète sur la ville

Le développement des enfants est une priorité pour la ville de Trélazé, l'accès à la culture est un vecteur essentiel pour leur créativité et leur éveil sur le monde.

Plusieurs structures municipales, situées sur le pôle Hervé-Bazin, dispensent des cours ou des offres de sortie pour compléter leur accompagnement scolaire.

Médiathèque Hervé-Bazin

☎ 02 41 69 19 64
mediatheque@mairie-trelaze.fr

École de musique Henri-Dutilleux

☎ 09 60 15 83 41
siemtp@orange.fr

École de danse

☎ 06 74 75 27 25
ecolededanse@mairie-trelaze.fr

Théâtre de l'Avant-Scène

☎ 02 41 33 74 51
service.evenementiel@
mairie-trelaze.fr

Les centres sociaux Ginette-Leroux et Jean-Gueguen accompagnent tout au long de l'année les familles dans les missions de parentalité et dans la proposition d'activités socio-éducatives.

Centre social Jean Gueguen

1 rue Louis Pasteur
☎ 02 41 69 01 90

Centre social Ginette Leroux

54 avenue de la République
☎ 02 41 69 00 12

Les associations sportives et culturelles proposent également de nombreuses activités.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la ville :
www.trelaze.fr





www.trelaze.fr

